



Numéro du nouveau club

--	--	--	--	--	--

Transfert de joueur national pour clubs ASF

Ce formulaire peut seulement être utilisé pour les joueurs qui veulent être transférés de manière définitive d'un club suisse ou liechtensteinois vers un autre club suisse ou liechtensteinois.

Numéro du passeport ASF

--	--	--	--	--	--

Données du joueur

Masculin Féminin

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Rue / Numéro

	Nationalité	
	NPA / Lieu	

A remplir uniquement par les clubs de Première Ligue et de 2ème Ligue interrégionale:

Statut souhaité

Non-amateur Amateur

Prévu pour

1^{ère} équipe Equipes actives inférieures / Juniors

Le joueur soussigné confirme vouloir être qualifié pour le club ASF ci-dessous („nouveau club“). Par sa signature, le joueur s'engage à reconnaître les statuts, règlements et décisions de la FIFA, de l'UEFA, de l'ASF, de ses départements et sous-organisations. Selon les statuts de l'ASF, il se soumettra en particulier à la juridiction des associations mentionnées et à la juridiction arbitrale du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.

Joueur

Signature du joueur

--

Ancien club

Numéro du club

--	--	--	--	--

Nouveau club

Numéro du club

--	--	--	--	--

Signature du représentant légal
(obligatoire pour joueurs mineurs)

--

Sceau et signature du club

--

Sceau et signature du club

--

Lieu et date

--

Information concernant les transferts de joueurs âgés de 12 à 23 ans :

Lors d'un transfert national définitif d'un joueur âgé de 12 à 23 ans, l'ancien club peut demander une indemnité au nouveau club pour le travail de formation (pour de plus amples détails, se référer au règlement de jeu ASF). L'accord au transfert de l'ancien club par la signature de ce formulaire ne correspond pas au renoncement de l'ancien club à une indemnité de formation. Un tel renoncement doit, le cas échéant, être convenu séparément entre les clubs.